AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0612
FR0010557264-FS0250

31 mai 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AB SCIENCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mai 2013, complété par un courrier reçu le 31 mai 2013, la société anonyme de droit belge Bioparticipations[1] (29 rue Terre à Briques centre futur Orcq, 7522 Marquain, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mai 2013, le seuil de 10% des droits de vote de la société AB SCIENCE et détenir 3 059 195 actions AB SCIENCE représentant 5 371 947 droits de vote, soit 9,46% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AB SCIENCE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Suramac, elle-même contrôlée par la famille Mulliez.
[2] Sur la base d'un capital composé de 32 331 187 actions représentant 53 797 426 droits de vote.